



DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

JPP/CRH/VG/AB

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 25 AVRIL 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	26 AVR. 2024
Date Réception	26 AVR 2024

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 19 avril, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, BLESIOUS, GATTO, JACQUEMIN, CHIERICO, CREPET, BONNOT,
MM. PERONA, JOUANIC, Membres

ABSENTS EXCUSES : Mmes EL AKKADI, CREPIN, CALAMUSA-LEMAITRE
MM. PETIT, BOURDIN, CAVIGLIOLI, Membres

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. Laurent PETIT à Mme Josette CHIERICO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrick PERONA

DELIBERATION N° 366 / 24	<u>EHPAD "LES EAUX - VIVES"</u>
Affiché du 26 AVR 2024	AFFECTATION DES RESULTATS DE 2023
Au 26 JUIN 2024	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice – Présidente, expose :

Conformément à l'Instruction budgétaire M22, le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 ayant été approuvés précédemment, les résultats peuvent être affectés comme suit :



Section d'exploitation :

- Dépenses réalisées 5 471 107.04 €
 - Recettes réalisées 5 150 798.26 €
 > Résultat de l'exercice 2023..... – 320 308.78 €

Résultat 2022..... + 165 853.92 €
Résultat cumulé..... – 154 454.86 €

Résultats par section :

Hébergement

Résultat 2022 Déficit..... – 146 993.78
Résultat 2023 Déficit..... – 339 413.35

Dépendance et Soins

Résultat 2022 Excédent + 312 847.70 €
Résultat 2023 Excédent... + 19 104.57 €

+ 165 853.92 €/– 320 308.78 €

Rappel de l'affectation 2022 :

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 830015269		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent Déficit (sans signe "-")	312 847,70 €	156 247,34 €	312 847,70 € 156 247,34 €
Report à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾					
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	17 717,01 €		17 717,01 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		8 463,45 €	8 463,45 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	330 564,71 €	-164 710,79 €	165 853,92 €
Affectation du résultat administratif					
Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	167 717,01 €		167 717,01 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		164 710,79 €	164 710,79 €
	10682	Réserves affectées à l'investissement	130 000,00 €		130 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
Affectation en réserves	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	32 847,70 €		32 847,70 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			330 564,71 €	-164 710,79 €	165 853,92 €
		Affectation complète (zone de contrôle)	Ok	Ok	Ok

Il est proposé de reprendre les résultats de l'exercice 2023, comme suit :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 830015269		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent Déficit (sans signe "-")	19 104,57 €	339 413,35 €	19 104,57 € 339 413,35 €
Report à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾					
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	312 847,70 €		312 847,70 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		146 993,78 €	146 993,78 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	331 952,27 €	-486 407,13 €	-154 454,86 €

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	331 952,27 €		331 952,27 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		486 407,13 €	486 407,13 €
	10682	Réserves affectées à l'investissement			0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
	10686 (2)	Réserves de compensation des déficits			0,00 €
Affectation en réserves		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €
	10687	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			331 952,27 €	-486 407,13 €	-154 454,86 €
		Affectation complète (zone de contrôle)	Ok	Ok	Ok

Investissement / Besoin de financement (couvert par le Fonds de roulement)

- Dépenses réalisées	137 965.01 €
- Recettes réalisées	40 589.81 €
> Résultat de l'exercice 2023.....	- 97 375.20 €

IAF reportée..... 231 160.68 €

Prélèvement Fonds de roulement..... 97 375.20 €

Au final le prélèvement au fonds de roulement est de – 328 535.98 €.**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,****APRES** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**ARRETE** l'affectation du résultat de l'EHPAD « Les Eaux-Vives » pour l'exercice 2023 selon les modalités exposées,**SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,**AINSI** fait et délibéré à FREJUS, le 25 Avril 2024 et ont signé tous les membres présents, après lecture faite.**POUR EXPEDITION CONFORME****POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,**

Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024



ID : 083-268300449-20240425-366_24-DE

ESSMS publics avant signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "dépendance" et une colonne pour la section "hébergement")

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 830015269		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	19 104,57 €		19 104,57 €
		Déficit (sans signe "-")		339 413,35 €	339 413,35 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	312 847,70 €		312 847,70 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		146 993,78 €	146 993,78 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)		331 952,27 €	-486 407,13 €	-154 454,86 €
----------------------------------------------------------------------	---------------------------------	--	---------------------	----------------------	----------------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	331 952,27 €		331 952,27 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		486 407,13 €	486 407,13 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement			0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits			0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			331 952,27 €	-486 407,13 €	-154 454,86 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)			0,00 €
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--------

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent			0,00 €
-------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--------

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves